

## Comment faire pour enregistrer son chien en Belgique ?

Saturday, 14 May 2011 14:47 - Last Updated Sunday, 25 September 2011 00:36

Voici la procédure pour enregistrer votre chien:

Tout d'abord vous devez remplir le formulaire '[Chiens importés](#)' que vous trouverez sur le site de la SRSB (Saint- Hubert). Si les éleveurs ont déjà fait l'analyse ADN, il faut alors choisir "contrôle de chip " (en haut). L'analyse ADN est obligatoire en Belgique, si l'éleveur ne l'a pas faite, indiquez le sur le formulaire.

**Canine DNA Card**



Name: Jedi vom Zulimo  
Breed : Barbet  
Pedig.: SHSB. 688272  
Tatoo:  
Chip: 756098100467424

Sex: M  
Date of birth: 2009-11-  
Progenus N°: 116511

AHT121	AHT137	AHT171	AHT260	AHTk211	AHTk253	Ameio
Q R	P P	R U	L O	L M	M O	Y
CXX279	FH2054	FH2848	Inra21	inu005	inu030	inu0
J O	P T	O Q	L Q	P Q	L O	K
	REN162C04	REN169D01	REN169D18	REN247M23	REN54P11	
	L L	M O	K K	K K	H M	

*This card is for the owner's use only. Refer to the lab and to the certificate for the name and signature.*

Puis, envoyer ce formulaire avec une copie du pedigree export à la Saint- Hubert. L'adresse se trouve sur le formulaire.

Après une semaine, vous recevrez une lettre et une facture.

Dans ce courrier vous trouverez le numéro d'un assistant de la St-Hubert. Une semaine après votre paiement, vous devez prendre rendez-vous avec lui.

L'assistant de la SRSB vient à votre domicile afin de contrôler la puce et le pedigree de l'animal.

Il faut alors envoyer le pedigree marqué de la St-Hubert par courrier recommandé.

Après une semaine, la SRSB vous le renverra accompagné des papiers d'ABIEC que vous devrez coller dans le passeport de votre chien. Votre chien est maintenant correctement enregistré en Belgique. **Félicitations !** ☐